sulter, et leur fournissant tous les renseignements qui pouvaient leur être utiles pour les études qu'ils avaient entreprises, quelle que fût d'ailleurs la nature de leurs travaux. Jamais bibliothécaire ne connut mieux les richesses confiées à sa garde.

Pourtant la direction de la Bibliothèque du Palais des Arts ne pouvait suffire à son activité. Dès que la Bibliothèque était fermée, le soir, et surtout pendant les vacances, il se rendait assidûment aux Archives du département ou de la ville, où il retrouvait les documents les plus ignorés, qui lui ont fourni les éléments de tant de savantes publications, si vivement recherchées de nos bibliophiles.

A compter de l'année 1861, il dépouilla ainsi, aux Archives départementales, tout le fonds si important des *Testamenta*, source d'informations du plus grand intérêt pour notre histoire au moyen âge. Aux Archives municipales, il s'attacha surtout aux Syndicats, procès-verbaux de l'élection des conseillers de ville, et aux registres des délibérations consulaires. Enfin, aux Archives de la Cour d'appel, il étudia, avec un soin particulier, les registres des Insinuations, qui renferment tant de renseignements précieux sur l'histoire de nos anciennes familles lyonnaises au seizième siècle.

C'est à ces trois sources d'information qu'il emprunta la plus grande partie des documents originaux, qu'il a recueillis sur nos anciennes institutions municipales et nos familles consulaires. Cette histoire avait toujours eu ses préférences et, dès l'année 1852, il débutait par la publication d'un Tableau des preuves de l'antiquité du droit municipal en France. Ce n'était là, sans doute, qu'un simple résumé, et les lacunes que renferme ce travail ont pu faire regretter plus tard à l'auteur de s'être trop hâté, peut-être, en publiant ce premier essai.

Mais quand, dix ans plus tard, il livrait au public sa notice historique sur les Anciens hôtels de ville de Lyon, on comprit qu'il était completement préparé pour l'œuvre à laquelle il allait se vouer désormais. L'attention du public fut encore plus vivement saisie quand, en 1863, il publia les Origines des familles consulaires de Lyon. Ce travail fut accueilli avec un vif empressement et valut à l'auteur la plus grande partie de sa renommée. Non pas, certes, qu'il eût cherché, comme on l'acru à tort parfois, à